

## **Compte rendu du Conseil municipal du 14/12/2022**

**Présents** : Cyril ABELA - Candy CATARD – Laurent GARINEAU – Cécile BAREYRE  
Reine JACQUET – Gilles DUFRESNE – Pierre BRIOL

**Excusés** : Aracelli DUHAMEL – Émilie CAMPOS (*Procuration faite à Cyril ABELA*) – Thiméo  
LACROIX – Floréal DUCLAUX -

**Secrétaire de séance** : Candy CATARD

### **Ordre du jour**

- Approbation du PV 29/09/2022
- Point voirie (panneaux signalétiques)
- Piratage messagerie internet
- DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Application Intramuros
- Colis de Noël pour les administrés de plus de 70 ans

Informations diverses

- Vols au cimetière
- Premier bilan plateforme déchets verts
- Recensement population (infos et dates à retenir)

### **Voirie**

Une commission doit se réunir dans les prochaines semaines afin d'apporter des modifications au niveau des panneaux signalétiques déployés sur la commune.

L'objectif de cette concertation consiste à harmoniser l'ensemble panneaux signalant des limitations de tonnage des véhicules afin de renforcer la sécurité des voies communales et de diminuer leur dégradation.

### **Piratage de la messagerie internet communale : attaque au FOVI (Faux ordre de virement bancaire)**

La messagerie internet de la commune a été récemment piratée. Deux factures ont été falsifiées par des pirates. Une plainte a été déposée par le Maire auprès de la gendarmerie de Créon. Le comptable Public (Perception de Rauzan) qui a visé les mandats concernés n'a pas répondu favorablement à notre demande de remboursement. Après consultation de la Maif, assureur de notre collectivité, le Conseil municipal à l'unanimité des présents a décidé de porter cette affaire devant le Tribunal administratif.

### **DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) édition 2023**

Le Maire propose de maintenir, pour l'année 2023, la demande de subvention qui avait été déposée l'année précédente pour permettre à la Municipalité de transformer le local situé au-dessus de la salle des fêtes en un logement social.

Les devis pour les différents postes concernés vont donc être réactualisés.

Décision prise à l'unanimité des Présents.

## **Application INTRAMUROS**

Montignac, en collaboration avec la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, est désormais sur l'application *Intramuros*.

*Intramuros* est une application citoyenne qui permet aux habitants d'accéder **aux informations de leur commune et de leur territoire de vie**.

Une fermeture de mairie, la soirée organisée par l'association d'à côté, ou encore l'accès aux services de la CDC, l'application permet de centraliser les nouvelles, les événements et les infos de dernière minute par catégorie : services (communaux, intercommunaux, vie locale), journal (actualités), agenda (événement) et découvrir (patrimoine du territoire).

Pas besoin de créer un compte, il suffit de télécharger l'application, de s'abonner à la commune de son choix et c'est parti. Aucune demande de mail, de numéro de téléphone ou de nom, l'accès est anonyme. Et si vous validez la géolocalisation, vous pourrez découvrir ce qui se fait près de chez vous.

## **Colis de Noël pour les aînés de la commune**

Suivant les critères d'éligibilité reconduits, **25 personnes** (seules ou en couple) sont concernées et **17 colis seront distribués** à cette occasion. Le budget correspondant sera couvert par la Mairie.

La distribution se fera par les élus et aura lieu dans la semaine avant Noël.

Décision prise à l'unanimité des Présents.

## **Informations diverses**

### **Cimetière**

Des vols ont été constatés au cimetière : vol de compositions florales, vol d'objets décoratifs. Une vigilance plus accrue est donc conseillée.

Si vous constatez la moindre malversation au cimetière, merci de le signaler en Mairie.

### **Succès de la plateforme de broyage des déchets verts sur la commune de Martres**

Le Conseil municipal se félicite de l'augmentation du nombre de personnes qui viennent s'inscrire en Mairie pour avoir un accès gratuit à ce service.

### **Campagne d'information pour le recensement**

Dates à retenir : du **19 janvier au 18 février 2023**

Durant cette période, l'agent recenseur, Martine BERTIN passera dans tous les foyers de la commune afin de déposer le formulaire de recensement et viendra le récupérer en fonction des disponibilités de chacun.

En cas d'absence, elle laissera le dit formulaire dans la boîte aux lettres.

Merci d'avance de réserver un accueil cordial à cet agent.

Rappel : le recensement est obligatoire. Tout refus serait suivi d'une amende.

Fin de la séance : 20 heures